

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Radioaktive Abfälle
Akteure	Fehr, Hans-Jürg (sp/ps, SH) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Radioaktive Abfälle, 2004 - 2012*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Kernenergie	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BFE	Bundesamt für Energie
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Kernenergie

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.12.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Moritz Leuenberger a demandé à la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (Nagra) **d'examiner des alternatives au site de Benken**, dans le Weinland zurichois. Après y avoir effectué plusieurs forages et fait la démonstration de la faisabilité de l'évacuation pour les argiles à opalinus, les travaux du Nagra laissaient croire que le choix était déjà tacitement arrêté. Or, le choix du site ne devrait pas être pris avant 2010. Dans cette perspective, le DETEC estime nécessaire de comparer d'autres régions potentielles. De plus, les autorités fédérales ne veulent pas répéter l'échec du dépôt unique du Wellenberg (NW). Dans l'intervalle, le Conseil fédéral attend que les autorités de sûreté aient fini d'examiner la démonstration de la faisabilité d'évacuation, ainsi que la procédure publique de dépôt, pour pouvoir décider si le choix de l'emplacement requiert des recherches dans les différentes couches rocheuses ou s'il convient de se concentrer sur des régions recelant des argiles à opalinus. A partir de ces résultats, l'OFEN mettra sur pied les bases d'une procédure de sélection des dépôts géologiques en profondeur. Celle-ci sera codifiée dans le cadre d'un plan sectoriel selon la loi sur l'aménagement du territoire. D'autres services fédéraux, les cantons et les autorités compétentes en Allemagne seront associés à l'établissement de ce plan sectoriel. Répondant à un postulat de Hans-Jürg Fehr (ps, SH) (Po. 04.3365), le Conseil fédéral a de nouveau précisé que, bien que le Nagra donne l'impression de se limiter au Benken, ordre lui avait été donné de comparer plusieurs sites et plusieurs types de roches susceptibles d'accueillir le dépôt de déchets radioactifs.¹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 05.09.2012
LAURENT BERNHARD

Toujours en matière de stockage géologique des déchets nucléaires, le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à deux initiatives parlementaires demandant de **révoquer un droit de veto aux cantons concernés**. Les interventions déposées par Fehr (ps, SH) et le groupe parlementaire des Verts ont été rejetées lors de la session d'automne. En septembre, le canton de Nidwald a soumis une initiative cantonale aux Chambres fédérales ayant le même objectif.²

1) BO CN, 2004, p. 2174 ; presse du 29.9.04; DETEC, communiqué de presse, 28.9.04; TA, 15.12.04 .
2) BO CN, 2012, p. 1398 ss. (Fehr, Iv.pa. 10.514 et Verts, Iv. Pa. 10.530); NZZ, 14.9.12.